

# UFF VALEURS PME M, A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Myria** Asset  
Management

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES  
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

# SOMMAIRE

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4</b>	<b>4</b>
<b>Autres informations.....</b>	<b>.12</b>
<b>Rapport d'activité de l'OPCVM« UFF VALEURS PME ».....</b>	<b>13</b>
<b>Rapport certifié du Commissaire aux comptes.....</b>	<b>16</b>
<b>Annexe SFRD article 8.....</b>	<b>72</b>

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Évolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2024**

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039  
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France

## **Gestionnaire financier par délégation : LA FINANCIERE DE L'ÉCHIQUIER**

Société de gestion agréée le 17 janvier 1991 par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), enregistrée sous le numéro : GP 91004 (agrément général).  
Siège social : 53, avenue d'Iéna - 75116 - Paris

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722  
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 ,place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Commissaire aux comptes : FORVIS MAZARS, représenté par Gilles DUNAND-ROUX**

Tour Exaltis – 61, rue Henri Regnault La Défense - 92400 Courbevoie - France

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Oui

**CODE ISIN** :

- FR0014003406 UFF VALEURS PME M
- FR0011654953 UFF VALEURS PME A
- FR0014000YJ1 UFF VALEURS PME N

**CLASSIFICATION** : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** : Capitalisation

**OBJECTIF DE GESTION**

Le FCP est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et moyennes capitalisations boursières.

**INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice MSCI Europe Mid Cap Net TR.

Le MSCI Europe Mid Cap Net TR est un indice représentatif des sociétés européennes de petites et moyennes capitalisations (dividendes réinvestis), établi et publié par la société MSCI.

*L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.*

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

**STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

La gestion est orientée vers les marchés des actions européennes.

Le fonds est exposé principalement sur des petites et moyennes valeurs européennes et privilégie à long terme les valeurs dites de croissance. Cependant, en fonction des conditions de marché et de l'appréciation du gérant, il peut favoriser sur des plus courtes périodes d'autres thématiques.

L'univers d'investissement d'UFF Valeurs PME est défini comme suit :

- petites et moyennes valeurs européennes dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 10 milliards d'euros, soit un peu moins de 1.000 valeurs
- concernant la poche de 5% d'actions « DSK », l'univers porte sur un peu plus de 100 valeurs répondant notamment à des critères de capitalisation (entre 50 et 150 millions d'euros) et de liquidité

La gestion de UFF Valeurs PME s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres - « stock picking » - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur cinq critères que sont :

- la qualité du management de l'entreprise,

- la qualité de sa structure financière,
- la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise,
- les perspectives de croissance de son métier,
- et l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

En fonction des convictions du gérant, le portefeuille peut être concentré (moins de 50 valeurs).

Le fonds intègre de façon systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des Actionnaires minoritaires, éthique des affaires.

Les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

- Mener une analyse ESG sur les émetteurs (minimum à 90%)

La note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : la note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné :
- Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité ;
- Pour les valeurs de service : la note "Social" contribue à hauteur de 2/3 dans la note de "Responsabilité" tandis que la note "Environnement" représente 1/3 de la note de Responsabilité.

- Disposer d'une performance ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.
- Mener une approche d'exclusion basée sur des exclusions sectorielles et normatives.
- Mettre en œuvre un filtre basé sur les convictions ESG (existence d'une note minimum).

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au site internet : [www.lfde.com](http://www.lfde.com)

Enfin l'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères. Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents.

## **INFORMATION RELATIVES AU RÈGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela ne constitue un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce fonds pourra prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852) sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers et le porteur sera exposé aux risques propres à chaque catégorie d'actifs composant le portefeuille.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

### ➤ **Risque actions**

Le porteur est exposé au risque de dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé à 100% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées ou non cotées et actions de sociétés cotées.

Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

### ➤ **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

### ➤ **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut être exposé aux marchés à hauteur d'un niveau maximal de 110% de l'actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

### ➤ **Risque de change**

Étant donné que le FCP investit dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

### ➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son

incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC. L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque de surexposition**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPCVM pourra être en situation de surexposition (jusqu'à 110% de l'actif) sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

**GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

## **COMPOSITION DE L'ACTIF**

### ➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

#### - Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions européennes.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation.

Le FCP étant également éligible à la réglementation dite « DSK », il comprendra :

- 50% au minimum d'actions d'émetteurs des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.
- et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% minimum investie en titres conformes à la réglementation dite « DSK » en se concentrant exclusivement sur les actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), et dans une moindre mesure, actions de sociétés non cotées.

Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE ») + Royaume Uni) en actions, autres titres donnant accès au capital et/ ou titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Outre les investissements conformes à la réglementation « DSK », le fonds est majoritairement investi sur des petites et moyennes valeurs européennes dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards d'euros. Le respect de ce critère est apprécié au moment de l'investissement initial dans les valeurs concernées.

#### - Titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créances négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, en titres participatifs, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront principalement des pays européens (UE + AELE + Royaume Uni). Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils pourront relever de toutes les notations.

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation.

Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises européennes.

#### - Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens, à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou une société liée au gestionnaire financier délégué du FCP.

Ces OPC appartiendront à toute classification dès lors que leur stratégie d'investissement est en lien avec l'objectif de gestion du fonds.

### ➤ **Les instruments dérivés**

Le FCP pourra recourir de façon discrétionnaire à des instruments dérivés :

- futures et options sur actions et indices boursiers ;
- swaps de devises ;

- achat vente de devises à terme. Ces instruments dérivés seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers, organisé et/ou de gré à gré.

Ces opérations seront réalisées dans le but :

- d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des indices actions,
- et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des bons de souscription, warrants,... Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces opérations sont réalisées dans le but :

- d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des indices actions,
- et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et sur les devises.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le FCP n'a pas recours à ce type d'opération.

➤ **Garanties financières**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré le fonds peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Le risque de contrepartie dans les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets du FCP lorsque la contrepartie est un établissement de crédit tel que défini par la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

Les garanties financières reçues sont essentiellement constituées en espèces.

Toute garantie financière donnée ou reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : toute garantie financière en titres doit être liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ;
- Evaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : L'ensemble des titres d'un même émetteur reçus en garantie de toutes les contreparties ne peut dépasser 20% de l'actif net ;
- Conservation : les garanties financières reçues sont détenues par le Dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;

- Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment ;
- Absence de réutilisation des garanties « titres »: les garanties financières autres que les espèces ne peuvent ni être vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie ;
- Réutilisation des garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôt auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaire court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaire court terme ».

## **CHANGEMENTS INTERVENUS**

2 septembre 2024

- Création de la part N
- Suppression de toutes les mentions liées aux acquisitions et cessions de titres. Le FCP n'a pas recours à ces opérations.

## **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

Néant

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2024.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2024, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2024 : 12, dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2024 : 1 506 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1 312 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 1 94 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 1 243 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 263 milliers d'euros de rémunérations variables

## FRAIS

### Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion. »

[www.myria-am.com](http://www.myria-am.com)

## FRAIS

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 1,02% TTC maximum Part A : 2,82% TTC maximum Part N : 2,09% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif <sup>(1)</sup>
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18,24 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous*)
Commissions de surperformance (voir exemple de calcul)	Actif net	10% TTC de la performance au-delà de celle de son indice de référence soit le MSCI Europe Mid cap Net TR

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

\* Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

\*\*

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/L ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

**ESES :** France, Belgique, Pays-Bas.

**Zone Groupe 1 :** Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, Etats-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

**Zone Groupe 2 :** Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

**Zone Groupe 3 :** Mexique, Russie, République Tchèque.

**Zone Groupe 4 :** Qatar.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 31/12/2024 est de :

- 1,01% pour la part M
- 2,81% pour la part A
- 2.09% pour la part N (création de la part le 2/09/2024)

### Titres financiers détenus, émis ou/et gérés par le groupe

	Code ISIN	LIBELLE	31/12/2024
Actions			87,00%
Obligations			
Trésorerie			4,27%
OPC			8,73%
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			100.00%

# Autres informations

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

## **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste tenue et régulièrement revue par l'équipe de gestion de La Financière de l'Echiquier ; tout nouvel entrant doit faire l'objet d'une motivation écrite de la part du gérant demandeur ; son approbation est donnée par la Direction générale et le département de contrôle des risques.

Le choix des intermédiaires sera opéré en fonction de leur compétence particulière dans le domaine des actions, en raison :

- de la bonne exécution des ordres (liquidité de marché...) ;
- de leur capacité à présenter des sociétés ;
- de leur participation aux placements privés et introductions en Bourse ;
- de la qualité de leur recherche ;
- du bon dénouement des opérations ;

Enfin, leur capacité à traiter des blocs sur les petites et moyennes valeurs est aussi un élément fondamental du choix de l'intermédiaire.

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de son actif net.

## **CRITERES ESG**

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com)

## **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

*Le fonds a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation pour les parts M, A et N.*

## **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

## **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

## **TRANSPARENCES DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).**

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# Rapport d'activité de l'OPCVM

## « UFF VALEURS PME »

### **LE RAPPORT DE GESTION DE LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER** **JANVIER 2024 - DECEMBRE 2024**

L'année 2024 a été marquée par une trajectoire contrastée sur les marchés boursiers, reflétant un environnement économique et monétaire complexe. Après un fort rebond en fin d'année 2023, porté par l'anticipation d'un pivot sur les taux US en 2024, la dynamique de hausse s'est atténuée sur la classe d'actifs des Small et Mid Cap, dès les premières semaines de 2024. Les petites et moyennes valeurs ont été pénalisées par le ton plus prudent des banquiers centraux sur le timing de la première baisse des taux face à une économie plus résiliente qu'attendue. Toutefois, l'apaisement progressif des tensions inflationnistes et le début d'un cycle de détente monétaire, initié par la Fed au troisième trimestre, ont permis, temporairement, un soutien plus affirmé aux actifs risqués. La fin d'année a cependant été marquée par une résurgence de la volatilité, accentuée par des incertitudes géopolitiques et des perspectives économiques qui se détériorent en Europe.

Dans un environnement de hausse des taux longs, UFF Valeur PME est en recul de 0,2% sur l'année contre +9,3% pour son indice de référence. Notre absence d'exposition sur certaines valeurs (Siemens Energy, le secteur de la banque/assurance et le secteur de la défense) qui ont surperformé sur la période, explique l'essentiel de la contreperformance avec +741bps de contribution positive à la performance de l'indice.

La performance du fonds a été soutenue principalement par les bonnes publications de résultats des sociétés en portefeuille tout au long de la période, à l'image d'AAK (+140bps) qui a enregistré des résultats solides, supérieurs aux attentes, entraînant d'importantes révisions à la hausse du consensus. DIPLOMA (+121bps) a poursuivi son excellent parcours opérationnel, révisant à la hausse ses prévisions annuelles. EURONEXT (+153bps) affiche une accélération de sa croissance sur plusieurs trimestres et la matérialisation des synergies avec Borsa Italiana contribue favorablement à l'amélioration de la marge. SCOUT24 (+144bps), en plus de résultats qui ont surpris positivement, a bénéficié de l'offre de rachat sur RIGHTMOVE par REA, renforçant l'aspect spéculatif sur le secteur.

A noter également la contribution de NEOEN (+146bps), seule société du portefeuille exposée au secteur du renouvelable. BROOKFIELD est entré en négociations exclusives avec IMPALA (holding de Jacques VEYRAT) et d'autres actionnaires pour acquérir une participation majoritaire dans NEOEN et lancer une OPA sur 100% de la société au prix de 39.85 € par action (soit une prime de 27% sur le cours du 29/05/2024). Le closing de l'opération n'est pas attendu avant le début d'année 2025, nous avons réduit notre position sur un cours proche du prix d'OPA.

Parmi les détracteurs, la principale déception vient d'ALTEN (-118bps). Le groupe a présenté des résultats en deçà des attentes tout au long de l'année. Face à cette détérioration du momentum opérationnel, nous avons réduit significativement notre participation.

Dans cet environnement, l'équipe de gestion a procédé à plusieurs mouvements au cours de l'année. Nous avons réduit notre exposition aux semiconducteurs en sortant VAT et BE SEMICONDUCTOR, et en allégeant fortement notre position sur ASM INTERNATIONAL. Nous avons également sorti plusieurs dossiers dont le déroulé opérationnel ne correspondait pas à nos attentes : EDENRED, SARTORIUS, CARL ZEISS ou encore SPIRAX.

En contrepartie nous avons initié plusieurs lignes : ROCKWOOL, leader mondial sur le marché de la laine de roche, profite d'une amélioration de la visibilité sur ses marchés finaux. PANDORA, société danoise spécialisée dans la fabrication et la distribution de bijoux à prix abordables, a profité de l'arrivée d'une nouvelle équipe de management en 2019 et du travail de repositionnement de la marque ; le trend de croissance et la rentabilité sont bien orientés et la valorisation reste raisonnable. ALK ABELLO,

société danoise, leader mondial sur le traitement des allergies, nous offre un profil de forte croissance avec un levier important sur la marge. TELE2 permet d'augmenter l'exposition du fonds sur un secteur et un acteur plus défensif avec une bonne visibilité sur les résultats, une forte génération de cash-flow, un rendement attractif et un aspect spéculatif à terme avec l'entrée de Xavier NIEL au capital mi-2024. TECAN est une société suisse spécialisée dans la conception et la fabrication de composants et systèmes automatiques pour les laboratoires et l'industrie pharmaceutique. Le titre devrait bénéficier d'effets de base favorables, du décalage des commandes de 2024 à 2025, des premiers effets du plan de relance en Chine et du lancement du robot d'Intuitive Surgical Da Vinci 5. Après la forte baisse du titre (-60% depuis le pic de décembre 2021), la valorisation renoue avec des points bas 10 ans avec des multiples 2025 à 14xEbitda, 18xEbit et 20.8xPE 2025 sur des chiffres que nous estimons relativement prudents. CRODA, au Royaume-Uni, fabrique des produits chimiques de spécialités à destination de l'industrie des cosmétiques, des semences agricoles et du secteur de la santé. Après la forte baisse du titre (-60% depuis le pic de décembre 2021), nous avons initié une position limitée à moins de 1% du fonds ; nous suivrons la reprise des marchés sous-jacents de CRODA courant 2025 pour repondérer la ligne. Enfin, nous avons réinitié une position sur DIASORIN, sur un niveau de valorisation raisonnable pour des fondamentaux qui ressortent toujours parmi les best in class du secteur. Après 2 années d'effort afin de remettre à niveau l'acquisition de LUMINEX, DIASORIN a sorti courant 2024 sa nouvelle plateforme de diagnostic moléculaire, Liaison PLEX qui devrait permettre au groupe d'accélérer sa croissance à partir de 2025.

Nous maintenons notre conviction sur la classe d'actifs, qui se différencie par une valorisation très attractive en relatif (décote de PE de 9% vs large caps, à comparer à une prime historique de 15/20%), un environnement taux plus favorable, et des flux qui se stabilisent.

Dans un environnement où la visibilité sur l'environnement macroéconomique reste faible, nous restons concentrés sur la qualité des fondamentaux des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous privilégions les valeurs dont la croissance sous-jacente est décorrélée du cycle, avec des niveaux de marge et des bilans solides. Nous restons également très attentifs à la valorisation des dossiers en portefeuille. Sur le long terme, nous restons convaincus que la croissance bénéficiaire des sociétés reste le principal moteur de la performance boursière. Nous attendons une croissance bénéficiaire de 13% sur la période 2024-26 en moyenne pour le portefeuille.

### **Performances :**

Sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2024, le fonds a réalisé, une performance de

Pour la part M : 1,61%

Pour la part A : -0,21%

contre 9,25% pour son indice de référence pour 12 mois.

Pour la N : pas de performance affichée car cette part a moins d'un an d'existence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

# Principaux mouvements de UFF VALEURS PME

## Principaux mouvements de UFF VALEURS PME

Achats	
Nom	Montant en €
FR0011891506/DNCA ACT EUR PME R	7 865 213.70
DK0010219153/ROCKWOOL A/S-B	5 752 229.54
IT0003492391/DIASORIN	5 316 887.77
DK0060252690/PANDORA A/S	4 736 600.05
FR0010929125/ID LOGISTICS GROUP	4 395 654.02
DK0061802139/ALK-ABELLO A/S	4 299 709.07
FR0010173237/AMUNDI SERENITE PEA	3 952 998.67
SE0005190238/TELE2 AB	2 584 428.76
SE0015988019/NIBE INDUSTRIE-B	2 379 505.56

Ventes	
Nom	Montant en €
FR0011675362/NEOEN SA	-8 678 658.51
CLASQUIN/OFFR 24AKGL FR0004152882	-6 444 895.31
FR0010908533/EDENRED	-5 812 053.89
FR0004050250/NEURONES	-5 556 319.05
GB00BWFQGN14/SPIRAX GROUP PLC	-5 062 036.51
SE0014781795/ADDTECH AB-B SH	-4 779 952.22
NL0012866412/BE SEMICONDUCTOR IND	-4 364 308.56
SE0002626861/CLOETTA AB-B SHS	-4 035 369.28
SE0011337708/AAK AB	-3 719 345.22
CH0311864901/VAT GROUP AG	-3 586 776.80
NL0000334118/ASM INTL NV	-2 907 867.32
FR0012757854/SPIE SA	-2 815 661.07
DE000A12DM80/SCOUT24 AG	-2 789 166.90
IT0001078911/INTERPUMP GROUP	-2 685 990.50
FR0000071946/ALTEN	-2 636 179.46
IT0004965148/MONCLER SPA	-2 489 574.86
GB00BJFFLV09/CRODA INTL.	-2 381 412.78
NL0010801007/IMCD GROUP - W/I	-2 239 463.76
NL0006294274/EURONEXT NV - W/I	-2 010 669.13
FR0014005HJ9/OVH GROUPE SAS	-1 982 141.88
GB0001826634/DIPLOMA PLC	-1 797 487.31
FR0010042176/DNCA ACT EU M CAP R	-1 732 400.00
SE0001852419/LINDAB INTERNATI	-1 518 672.57
NL0000852564/AALBERTS NV	-1 397 572.54
FR0013154002/SART STED BIOT	-1 336 711.97
SE0006422390/THULE GROUP AB/T	-1 254 385.52

# **Rapport certifié du commissaire aux comptes**



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **FCP UFF VALEURS PME**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **FCP UFF VALEURS PME**

70, avenue de l'Europe  
92270 Bois-Colombes

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP UFF VALEURS PME,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) UFF VALEURS PME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique  
Document authentifié et daté par signature électronique 24/4/2025

DocuSigned by:  
  
F03E23C213CF452...  
Gilles DUNAND-ROUX

Associé

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>188 861 525,26</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	188 861 525,26
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>18 957 895,25</b>
OPCVM	14 571 088,77
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	4 386 806,48
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>207 819 420,51</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>20 299,08</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>9 814 734,84</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>9 835 033,92</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>217 654 454,43</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	216 959 719,98
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	127 092,74
<b>Capitaux propres I</b>	<b>217 086 812,72</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>217 086 812,72</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	566 731,06
Concours bancaires	910,65
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>567 641,71</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>217 654 454,43</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	3 494 359,75
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	197 457,54
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>3 691 817,29</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-47,25
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-47,25</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>3 691 770,04</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-5 921 326,86
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-5 921 326,86</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>-2 229 556,82</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>56 087,25</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-2 173 469,57</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	6 188 123,13
Frais de transactions externes et frais de cession	-127 115,21
Frais de recherche	-77 597,29
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>5 983 410,63</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>72 041,74</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>6 055 452,37</b>

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 952 703,02
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	21,37
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>-2 952 681,65</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-802 208,41</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-3 754 890,06</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>127 092,74</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# Annexe des comptes annuels

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a.Stratégie et profil de gestion

UFF Valeurs PME est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes de petites et moyennes capitalisations boursières.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>164 136 366,21</b>	<b>363 909 643,20</b>	<b>249 190 682,53</b>	<b>253 741 797,79</b>	<b>217 086 812,72</b>
<b>Part UFF VALEURS PME A en EUR</b>					
Actif net	164 136 366,21	293 222 341,23	204 070 793,33	209 131 692,54	184 439 559,51
Nombre de titres	678 370,2406	1 051 007,9742	1 041 589,4640	952 678,1371	841 973,1086
Valeur liquidative unitaire	241,95	278,99	195,92	219,51	219,05
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	5,05	16,87	-14,62	-8,54	6,11
Capitalisation unitaire sur revenu	-3,73	-4,10	-2,63	-2,28	-2,79
<b>Part UFF VALEURS PME M en EUR</b>					
Actif net	0,00	70 687 301,97	45 119 889,20	44 610 105,25	32 647 156,98
Nombre de titres	0,00	66 545,0358	59 409,0358	51 491,0358	37 085,2050
Valeur liquidative unitaire	0,00	1 062,24	759,47	866,36	880,32
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	21,31	-56,45	-33,53	24,55
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	-2,28	4,48	5,45	4,88
<b>Part UFF VALEURS PME N en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	96,23
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	96,23
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	2,29
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,70

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011654953 - Part UFF VALEURS PME A : Taux de frais maximum de 2,82% TTC  
FR0014003406 - Part UFF VALEURS PME M : Taux de frais maximum de 1,02% TTC  
FR001400OYJ1 - Part UFF VALEURS PME N : Taux de frais maximum de 2,09% TTC

## Commission de surperformance :

Une commission de surperformance de 10% TTC de la performance au-delà de celle de son indice de référence soit le MSCI Europe Mid cap Net TR

Une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion. La commission de surperformance est basée sur la comparaison sur l'exercice entre la performance de la valeur liquidative de l'OPCVM et la performance de son indice de référence (MSCI Europe Mid cap Net TR). La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période d'observation de 12 mois, le partage de la partie de la performance de l'OPCVM supérieure à celle de l'indice de référence s'effectuera sur la base de l'actif net de l'exercice à hauteur de 10% pour la société de gestion et 90% pour les porteurs. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.

Cette partie variable est comptabilisée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPC. Elle fait l'objet d'une provision, ou le cas échéant d'une reprise de provision en cas de sous-performance de l'OPCVM plafonné à hauteur des dotations, calculée à chaque établissement de la valeur liquidative.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

La période de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance, qui ne peut être inférieure à 12 mois, est l'exercice de l'OPCVM.

En revanche, en cas de sous performance à l'issue de la période d'observation, cette période d'observation initiale est allongée d'une nouvelle période de 12 mois.

A compter de l'exercice ouvert le 30 juin 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans maximum.

A l'issue de la période de référence suivante, la même analyse est réalisée et en cas de sous performance, la période d'observation est de nouveau allongée de 12 mois. A cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.

La commission de surperformance est prélevée annuellement à chaque fin d'exercice.

Toutefois, la première période d'observation ira du 30 juin 2021 au 31 décembre 2022.

En cas de rachat des parts en circulation ayant servi d'assiette au calcul de la commission de surperformance, la quote-part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées reste acquise à la société de gestion.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part UFF VALEURS PME N	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF VALEURS PME M	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF VALEURS PME A	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>253 741 797,79</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 375 064,59
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-44 831 221,82
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-2 229 556,82
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 983 410,63
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2 952 681,65
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>217 086 812,72</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part UFF VALEURS PME A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	30 962,9969	6 903 969,77
Parts rachetées durant l'exercice	-141 668,0254	-31 515 552,23
Solde net des souscriptions/rachats	-110 705,0285	-24 611 582,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	841 973,1086	
<b>Part UFF VALEURS PME M</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	541,0000	470 994,82
Parts rachetées durant l'exercice	-14 946,8308	-13 315 669,59
Solde net des souscriptions/rachats	-14 405,8308	-12 844 674,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 085,2050	
<b>Part UFF VALEURS PME N</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1,0000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,0000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	

**B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

	En montant
<b>Part UFF VALEURS PME A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part UFF VALEURS PME M</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part UFF VALEURS PME N</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

**B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B5. Flux sur les passifs de financement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts**

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF VALEURS PME A FR0011654953	Capitalisation	Capitalisation	EUR	184 439 559,51	841 973,1086	219,05
UFF VALEURS PME M FR0014003406	Capitalisation	Capitalisation	EUR	32 647 156,98	37 085,2050	880,32
UFF VALEURS PME N FR001400OYJ1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	96,23	1,0000	96,23

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	SUEDE +/-	ITALIE +/-	PAYS-BAS +/-	ROYAUME-UNI +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	188 861,53	44 795,87	28 311,95	27 683,36	24 820,65	18 934,23
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>188 861,53</b>					

#### C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 814,73	0,00	0,00	0,00	9 814,73
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,91	0,00	0,00	0,00	-0,91
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 813,82</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
	<b>Actif</b>						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 814,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>9 813,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

**C1e.Exposition directe sur le marché des devises**

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	SEK	GBP	DKK	CHF	
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	28 311,94	18 934,23	16 383,86	952,59	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	20,30	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,01	2,20	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,66	0,00	0,00	-0,25	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>28 311,28</b>	<b>18 954,54</b>	<b>16 386,06</b>	<b>952,34</b>	<b>0,00</b>

**C1f.Exposition directe aux marchés de crédit**

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie**

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p><b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b></p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p>    Collatéral espèces</p> <p>    Dépôt de garantie espèces versé</p> <p><b>Opérations figurant au passif du bilan</b></p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p>    Collatéral espèces</p>		

**C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

**C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****D1. Créances et dettes : ventilation par nature**

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	20 299,08
<b>Total des créances</b>		<b>20 299,08</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	58 203,33
	Frais de gestion fixe	489 104,55
	Autres dettes	19 423,18
<b>Total des dettes</b>		<b>566 731,06</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-546 431,98</b>

**D2. Frais de gestion, autres frais et charges**

	<b>31/12/2024</b>
<b>Part UFF VALEURS PME A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 528 092,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,79
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part UFF VALEURS PME M</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	393 233,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,99
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part UFF VALEURS PME N</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	3,08
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

**D3. Engagements reçus et donnés**

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

**D4. Autres informations****D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe**

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 386 806,48
	FR0007024880	Afer-Flore	4 386 806,48
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>4 386 806,48</b>

**D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables****D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-2 173 469,57</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>-2 173 469,57</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-2 173 469,57</b>

**Part UFF VALEURS PME A**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-2 354 452,87</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-2 354 452,87</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-2 354 452,87</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-2 354 452,87
<b>Total</b>	<b>-2 354 452,87</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Part UFF VALEURS PME M**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Revenus nets</b>	<b>180 984,00</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>180 984,00</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>180 984,00</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	180 984,00
<b>Total</b>	<b>180 984,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**Part UFF VALEURS PME N**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Revenus nets</b>	<b>-0,70</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-0,70</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-0,70</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-0,70
<b>Total</b>	<b>-0,70</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

**D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>6 055 452,37</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>6 055 452,37</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>6 055 452,37</b>

**Part UFF VALEURS PME A**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>5 144 865,90</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>5 144 865,90</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>5 144 865,90</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	5 144 865,90
<b>Total</b>	<b>5 144 865,90</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

**Part UFF VALEURS PME M**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>910 584,18</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>910 584,18</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>910 584,18</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	910 584,18
<b>Total</b>	<b>910 584,18</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

**Part UFF VALEURS PME N**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2,29</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>2,29</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2,29</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2,29
<b>Total</b>	<b>2,29</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>188 861 525,26</b>	<b>87,00</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>188 861 525,26</b>	<b>87,00</b>
<b>Biens de consommation durables</b>			<b>3 465 564,70</b>	<b>1,60</b>
B&C SPEAKERS SPA	EUR	205 063	3 465 564,70	1,60
<b>Biotechnologie</b>			<b>7 559 149,50</b>	<b>3,48</b>
IMCD BV	EUR	52 677	7 559 149,50	3,48
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>3 525 929,74</b>	<b>1,62</b>
MONCLER SPA	EUR	69 163	3 525 929,74	1,62
<b>Electricité</b>			<b>6 571 753,44</b>	<b>3,03</b>
NEOEN SA	EUR	165 452	6 571 753,44	3,03
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>13 651 946,38</b>	<b>6,29</b>
BIOMERIEUX	EUR	61 323	6 346 930,50	2,92
DIASORIN SPA	EUR	73 373	7 305 015,88	3,37
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>17 448 225,19</b>	<b>8,04</b>
DIPLOMA PLC	GBP	221 621	11 383 310,37	5,25
HALMA PLC	GBP	186 623	6 064 914,82	2,79
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>7 027 890,60</b>	<b>3,24</b>
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	196 036	7 027 890,60	3,24
<b>Grands magasins et autres</b>			<b>4 904 013,11</b>	<b>2,26</b>
BOOZT AB	SEK	446 421	4 904 013,11	2,26
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>4 294 458,32</b>	<b>1,98</b>
SPIE SA	EUR	142 958	4 294 458,32	1,98
<b>Logiciels</b>			<b>10 150 172,69</b>	<b>4,68</b>
ID LOGISTICS GROUP	EUR	12 000	4 554 000,00	2,10
PANDORA A/S	DKK	31 687	5 596 172,69	2,58
<b>Machines</b>			<b>15 914 697,22</b>	<b>7,33</b>
AALBERTS NV	EUR	123 988	4 257 747,92	1,96
ADDTECH AB-B SHARES	SEK	81 391	2 139 009,08	0,99
INTERPUMP GROUP SPA	EUR	84 967	3 624 692,22	1,67
RATIONAL AG	EUR	7 152	5 893 248,00	2,71
<b>Médias et services interactifs</b>			<b>9 809 051,50</b>	<b>4,52</b>
SCOUT24 SE	EUR	115 265	9 809 051,50	4,52
<b>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</b>			<b>952 584,82</b>	<b>0,44</b>
TECAN GROUP AG-REG	CHF	4 418	952 584,82	0,44
<b>Produits alimentaires</b>			<b>6 075 098,29</b>	<b>2,80</b>
AAK AB	SEK	220 615	6 075 098,29	2,80
<b>Produits chimiques</b>			<b>1 486 007,76</b>	<b>0,68</b>
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	36 324	1 486 007,76	0,68
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>26 775 605,01</b>	<b>12,32</b>
ALK-ABELLO A/S	DKK	261 595	5 581 151,71	2,57
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA	EUR	192 928	9 762 156,80	4,50

**E1. Inventaire des éléments de bilan**

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VIRBAC SA	EUR	36 121	11 432 296,50	5,25
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>16 692 274,45</b>	<b>7,69</b>
LINDAB INTERNATIONAL AB	SEK	227 101	4 541 663,32	2,09
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	714 384	2 695 247,68	1,24
ROCKWOOL A/S-B SHS	DKK	15 214	5 206 528,99	2,40
WIENERBERGER AG	EUR	158 657	4 248 834,46	1,96
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>4 549 749,60</b>	<b>2,10</b>
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	8 142	4 549 749,60	2,10
<b>Services clientèle divers</b>			<b>5 424 068,76</b>	<b>2,50</b>
THULE GROUP AB/THE	SEK	181 981	5 424 068,76	2,50
<b>Services de télécommunication mobile</b>			<b>2 532 847,18</b>	<b>1,17</b>
TELE2 AB-B SHS	SEK	265 709	2 532 847,18	1,17
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>8 454 006,30</b>	<b>3,89</b>
EURONEXT NV	EUR	78 061	8 454 006,30	3,89
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>11 596 430,70</b>	<b>5,34</b>
ALTEN SA	EUR	41 988	3 319 151,40	1,53
NEURONES	EUR	188 334	8 277 279,30	3,81
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>18 957 895,25</b>	<b>8,73</b>
<b>OPCVM</b>			<b>14 571 088,77</b>	<b>6,71</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>14 571 088,77</b>	<b>6,71</b>
AMUNDI SERENITE PEA PART IC	EUR	345	4 035 771,15	1,86
DNCA ACTIONS EURO PME Part R	EUR	4 890,4351	10 535 317,62	4,85
<b>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</b>			<b>4 386 806,48</b>	<b>2,02</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>4 386 806,48</b>	<b>2,02</b>
Afer-Flore	EUR	32 064,9549	4 386 806,48	2,02
<b>Total</b>			<b>207 819 420,51</b>	<b>95,73</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

**E2. Inventaire des opérations à terme de devises**

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

**E3. Inventaire des instruments financiers à terme****E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions**

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

**E5. Synthèse de l'inventaire**

	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	207 819 420,51
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	9 835 033,92
Autres passifs (-)	-567 641,71
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>217 086 812,72</b>

<b>Libellé de la part</b>	<b>Devise de la part</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>Valeur liquidative</b>
Part UFF VALEURS PME A	EUR	841 973,1086	219,05
Part UFF VALEURS PME M	EUR	37 085,2050	880,32
Part UFF VALEURS PME N	EUR	1,0000	96,23

# UFF VALEURS PME

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

**BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>252 425 100,84</b>	<b>245 361 055,06</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>242 539 618,47</b>	<b>228 230 083,90</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	242 539 618,47	228 230 083,90
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>9 885 482,37</b>	<b>17 130 971,16</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 885 482,37	17 130 971,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>83 155,20</b>	<b>101 250,46</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	83 155,20	101 250,46
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>2 432 455,84</b>	<b>4 294 064,43</b>
Liquidités	2 432 455,84	4 294 064,43
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>254 940 711,88</b>	<b>249 756 369,95</b>

**BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	265 502 761,52	270 261 921,34
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-9 863 693,77	-18 592 049,12
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 897 269,96	-2 479 189,69
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>253 741 797,79</b>	<b>249 190 682,53</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>1 197 983,44</b>	<b>565 006,88</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 197 983,44	565 006,88
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>930,65</b>	<b>680,54</b>
Concours bancaires courants	930,65	680,54
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>254 940 711,88</b>	<b>249 756 369,95</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

**COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR**

	<b>29/12/2023</b>	<b>30/12/2022</b>
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	188 195,55	10 039,66
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 158 768,38	3 339 411,95
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	1 155,02
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>4 346 963,93</b>	<b>3 350 606,63</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	39,12	34 233,11
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>39,12</b>	<b>34 233,11</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>4 346 924,81</b>	<b>3 316 373,52</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	6 306 341,17	5 793 799,00
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-1 959 416,36</b>	<b>-2 477 425,48</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	62 146,40	-1 764,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-1 897 269,96</b>	<b>-2 479 189,69</b>

(\*) Les 'frais de recherches' sont compris dans le poste 'frais de gestion et dotations aux amortissements'

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant les cours des devises publiés par la Banque Centrale Européenne.

**Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

#### > Instruments financiers

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché règlementé ou assimilé sont valorisées au cours de clôture des marchés du jour appelé J de calcul de la valeur liquidative, soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- zone Asie : cours d'ouverture (J ouvré) ;
- zone Europe : Cours de clôture (J-1 ouvré) ;
- zone Amérique : cours de clôture (J-1 ouvré).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture de la veille du jour de l'évaluation communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés règlementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J ouvré) :

- zone Asie : au cours d'ouverture du jour (J ouvré) ;
- zone Europe : au cours de compensation de (J-1 ouvré) ;
- zone Amérique : au cours de compensation de (J-1 ouvré).

#### >OPC et fonds d'investissement non cotés

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

#### >Titres de créance négociables

Les titres de Créances Négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à trois mois.

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché de la veille du jour de l'évaluation communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

#### **Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes**

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués à leur valeur probable de négociation, déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les produits de taux des émetteurs privés sont valorisés, à partir d'un modèle d'actualisation au prix du marché de la veille du jour de l'évaluation. A partir des cours d'un panel de contributeurs et des relevés des courbes de taux, un écart de signature « *spread* » est déterminé pour fixer le prix de marché du titre. A défaut de contributeurs, un écart de signature est estimé par la société de gestion à partir de titres comparables du même émetteur.

Dans l'hypothèse où la société de gestion estime que le cours coté n'est pas représentatif de la valeur de marché d'un titre, l'évaluation du titre relève de sa responsabilité en conformité avec les dispositions réglementaires.

#### **>Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes**

##### **Acquisitions et cessions temporaires de titres**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

**Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.**

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché de la veille du jour de l'évaluation compte tenu des conditions des contrats d'origine.

Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

##### **Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises (swaps)**

Ces contrats sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêt et/ou devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

##### **Les swaps d'indice et autres swaps**

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie. Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché de la veille du jour de l'évaluation ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes**

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale, convertie le cas échéant dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation publié par la Banque Centrale Européenne.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	Part M : 1,02% TTC maximum Part A : 2,82% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	De 18,24 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous*)
Commissions de surperformance (voir exemple de calcul)	Actif net	10% TTC de la performance au-delà de celle de son indice de référence soit le MSCI Europe Mid cap Net TR

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

\*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

• **Commission de surperformance :**

Une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion. La commission de surperformance est basée sur la comparaison sur l'exercice entre la performance de la valeur liquidative de l'OPCVM et la performance de son indice de référence (MSCI Europe Mid cap Net TR). La surperformance générée par le Fonds à une date

donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période d'observation de 12 mois, le partage de la partie de la performance de l'OPCVM supérieure à celle de l'indice de référence s'effectuera sur la base de l'actif net de l'exercice à hauteur de 10% pour la société de gestion et 90% pour les porteurs. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.

Cette partie variable est comptabilisée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Elle fait l'objet d'une provision, ou le cas échéant d'une reprise de provision en cas de sous-performance de l'OPCVM plafonné à hauteur des dotations, calculée à chaque établissement de la valeur liquidative.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

La période de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance, qui ne peut être inférieure à 12 mois, est l'exercice de l'OPCVM.

En revanche, en cas de sous performance à l'issue de la période d'observation, cette période d'observation initiale est allongée d'une nouvelle période de 12 mois.

A compter de l'exercice ouvert le 30 juin 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence

est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans maximum.

A l'issue de la période de référence suivante, la même analyse est réalisée et en cas de sous performance, la période d'observation est de nouveau allongée de 12 mois. A cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.

**Affectation des sommes distribuables****Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

**Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts UFF VALEURS PME A	Capitalisation	Capitalisation
Parts UFF VALEURS PME Part M	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>249 190 682,53</b>	<b>363 909 643,20</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 586 267,99	16 197 918,29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-33 101 311,07	-24 433 831,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 099 167,30	14 692 007,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-21 909 176,75	-54 071 624,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-303 597,11	-1 144 703,40
Différences de change	1 038 123,92	-4 133 550,28
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	39 101 057,34	-59 347 751,27
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	25 080 197,53	-14 020 859,81
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	14 020 859,81	-45 326 891,46
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 959 416,36	-2 477 425,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>253 741 797,79</b>	<b>249 190 682,53</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 432 455,84	0,96
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930,65	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 432 455,84	0,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	930,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	36 683 525,64	14,46	25 986 672,96	10,24	3 161 227,31	1,25	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	19 557,21	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	9,35	0,00	0,00	0,00	2 089,48	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	689,40	0,00	0,00	0,00	241,25	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	63 597,99
	Coupons et dividendes en espèces	19 557,21
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>83 155,20</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	534 153,54
	Rachats à payer	80 593,20
	Frais de gestion fixe	570 012,73
	Autres dettes	13 223,97
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 197 983,44</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-1 114 828,24</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part UFF VALEURS PME part A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	38 481,8787	7 933 745,61
Parts rachetées durant l'exercice	-127 393,2056	-26 065 757,02
Solde net des souscriptions/rachats	-88 911,3269	-18 132 011,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	952 678,1371	
<b>Part UFF VALEURS PME Part M</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	801,0000	652 522,38
Parts rachetées durant l'exercice	-8 719,0000	-7 035 554,05
Solde net des souscriptions/rachats	-7 918,0000	-6 383 031,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	51 491,0358	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part UFF VALEURS PME part A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part UFF VALEURS PME Part M</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	<b>29/12/2023</b>
<b>Parts UFF VALEURS PME part A</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 800 035,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,82
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts UFF VALEURS PME Part M</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	453 410,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,02
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 897 269,96	-2 479 189,69
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-1 897 269,96</b>	<b>-2 479 189,69</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts UFF VALEURS PME part A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 178 332,00	-2 745 783,28
<b>Total</b>	<b>-2 178 332,00</b>	<b>-2 745 783,28</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts UFF VALEURS PME Part M</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	281 062,04	266 593,59
<b>Total</b>	<b>281 062,04</b>	<b>266 593,59</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-9 863 693,77	-18 592 049,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-9 863 693,77</b>	<b>-18 592 049,12</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts UFF VALEURS PME part A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 137 026,13	-15 238 127,39
<b>Total</b>	<b>-8 137 026,13</b>	<b>-15 238 127,39</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts UFF VALEURS PME Part M</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 726 667,64	-3 353 921,73
<b>Total</b>	<b>-1 726 667,64</b>	<b>-3 353 921,73</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>130 639 994,22</b>	<b>164 136 366,21</b>	<b>363 909 643,20</b>	<b>249 190 682,53</b>	<b>253 741 797,79</b>
<b>Parts UFF VALEURS PME part A en EUR</b>					
Actif net	130 639 994,22	164 136 366,21	293 222 341,23	204 070 793,33	209 131 692,54
Nombre de titres	629 319,5918	678 370,2406	1 051 007,9742	1 041 589,4640	952 678,1371
Valeur liquidative unitaire	207,58	241,95	278,99	195,92	219,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,68	5,05	16,87	-14,62	-8,54
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,87	-3,73	-4,10	-2,63	-2,28
<b>Parts UFF VALEURS PME Part M en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	70 687 301,97	45 119 889,20	44 610 105,25
Nombre de titres	0,00	0,00	66 545,0358	59 409,0358	51 491,0358
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	1 062,24	759,47	866,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	21,31	-56,45	-33,53
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-2,28	4,48	5,45

## 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	14 534	1 436 540,56	0,56
RATIONAL AG	EUR	7 152	5 002 824,00	1,97
SCOUT24 AG	EUR	157 333	10 094 485,28	3,98
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>16 533 849,84</b>	<b>6,51</b>
<b>AUTRICHE</b>				
WIENERBERGER AG	EUR	187 039	5 652 318,58	2,23
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>5 652 318,58</b>	<b>2,23</b>
<b>FRANCE</b>				
ALTEN	EUR	64 988	8 747 384,80	3,44
BIOMERIEUX	EUR	72 868	7 330 520,80	2,89
CLASQUIN	EUR	45 377	5 604 059,50	2,20
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	146 895	710 971,80	0,28
EDENRED	EUR	139 509	7 553 017,26	2,98
NEOEN SA	EUR	387 649	11 738 011,72	4,63
NEURONES	EUR	311 334	13 620 862,50	5,37
OVH GROUPE SAS	EUR	288 000	2 481 120,00	0,98
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	11 628	2 784 906,00	1,09
SPIE SA	EUR	235 127	6 654 094,10	2,63
VIRBAC SA	EUR	36 121	12 985 499,50	5,12
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>80 210 447,98</b>	<b>31,61</b>
<b>ITALIE</b>				
B&C SPEAKERS SPA	EUR	205 063	3 762 906,05	1,48
DIASORIN SPA	EUR	18 401	1 715 709,24	0,68
INTERPUMP GROUP	EUR	151 048	7 079 619,76	2,79
MONCLER SPA	EUR	119 162	6 637 323,40	2,62
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	209 928	10 250 784,24	4,04
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>29 446 342,69</b>	<b>11,61</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	186 399	8 361 859,14	3,30
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>8 361 859,14</b>	<b>3,30</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	164 988	6 477 428,88	2,56
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	13 142	6 176 082,90	2,43
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	39 382	5 373 673,90	2,12
EURONEXT NV - W/I	EUR	99 061	7 791 147,65	3,07
IMCD BV	EUR	67 820	10 685 041,00	4,20
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>36 503 374,33</b>	<b>14,38</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	76 917	4 480 067,93	1,77
DIPLOMA	GBP	256 621	10 602 020,97	4,18
HALMA PLC	GBP	201 623	5 311 376,12	2,09
SPIRAX SARCO ENGINEERING PLC	GBP	46 163	5 593 207,94	2,20
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>25 986 672,96</b>	<b>10,24</b>
<b>SUEDE</b>				

**3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AAK AB	SEK	358 741	7 242 931,91	2,85
ADDTECH AB-B SHARES	SEK	281 391	5 595 319,63	2,20
BOOZT AB	SEK	494 314	6 006 725,54	2,37
CLOETTA AB-B SHS	SEK	2 700 000	4 442 488,53	1,75
INDUTRADE AB	SEK	39 885	937 813,15	0,37
LINDAB INTERNATIONAL AB	SEK	307 101	5 491 482,10	2,17
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	200 000	1 271 745,87	0,50
THULE GROUP AB	SEK	231 002	5 695 018,91	2,25
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>36 683 525,64</b>	<b>14,46</b>
<b>SUISSE</b>				
VAT GROUP SA	CHF	6 967	3 161 227,31	1,25
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 161 227,31</b>	<b>1,25</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>242 539 618,47</b>	<b>95,59</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>242 539 618,47</b>	<b>95,59</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AFER-FLORE FCP 4DEC	EUR	32 064,9549	5 173 039,17	2,03
DNCA ACTIONS EURO MICRO CAPS R	EUR	105 897,6	4 712 443,20	1,86
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>9 885 482,37</b>	<b>3,89</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>9 885 482,37</b>	<b>3,89</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>9 885 482,37</b>	<b>3,89</b>
<b>Créances</b>			<b>83 155,20</b>	<b>0,03</b>
<b>Dettes</b>			<b>-1 197 983,44</b>	<b>-0,47</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>2 431 525,19</b>	<b>0,96</b>
<b>Actif net</b>			<b>253 741 797,79</b>	<b>100,00</b>

Parts UFF VALEURS PME part A	EUR	952 678,1371	219,51
Parts UFF VALEURS PME Part M	EUR	51 491,0358	866,36

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :** UFF VALEURS PME

**Identifiant d'entité juridique :** FR0011654953

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <b>Oui</b>	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier, telles que la réduction de l'impact environnemental des entreprises en matière de pollution de l'air, la protection de la biodiversité, la prise en compte par les entreprises des risques environnementaux... ou encore l'amélioration des conditions de travail, la protection des employés, la lutte contre les discriminations... L'intégralité des positions du portefeuille ont bénéficié d'une analyse extra-financière.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Indicateurs	31/12/2024
<b>Notation ESG</b>	
Note ESG (source LFDE)	6,6/10
Note Environnement (source LFDE)	5,9/10
Note Social (source LFDE)	5,7/10
Note Gouvernance (source LFDE)	7,2/10
<b>Autres indicateurs*</b>	
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	62.7

*\*Le calcul de cet indicateur peut être basé sur des données estimées*

### ● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Indicateurs	31/12/2022	31/12/2023	Minimum attendu
<b>Notation ESG</b>			
Note ESG (source LFDE)	6,7/10	6,5/10	4,0/10
Note Environnement (source LFDE)	6,1/10	5,6/10	/
Note Social (source LFDE)	5,7/10	5,6/10	/
Note Gouvernance (source LFDE)	7,3/10	7,2/10	/
<b>Autres indicateurs*</b>			
Intensité Carbone des Emissions Induites (source Carbon4 Finance)	92,1	100,9	/

*\*Le calcul de ces indicateurs peut être basé sur des données estimées*

### ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?*

*Le produit financier est susceptible d'investir dans des investissements durables mais aucun engagement n'est pris sur un pourcentage minimum d'investissement durable.*

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

*Non applicable.*

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également 2 indicateurs additionnels (les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail). Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG) comme ci-dessous :

**PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT**

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 par la mesure et pilotage des émissions de CO2 et équivalents tous scopes (1, 2, 3),
- L'empreinte carbone, mesurée et pilotée selon la méthodologie du Carbon Impact Ratio (ratio émissions économisées sur émissions induites),
- L'intensité carbone des entreprises investies (en teqCO2) calculé en fonction de l'intensité des émissions induites (WACI),
- L'exposition des entreprises investies aux énergies fossiles prise en compte dans l'analyse ESG,
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG, le score Maturité Climat et Biodiversité et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- L'impact sur la biodiversité à travers l'analyse ESG et la mesure de l'empreinte biodiversité,
- Les tonnes de substances prioritaires rejetées dans l'eau prise en compte dans l'analyse ESG
- Les tonnes de déchets dangereux pris en compte dans l'analyse ESG,
- Les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

**PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES ET RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS**

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE, à travers la politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research,
- L'écart de rémunérations femmes / hommes pris en compte dans l'analyse ESG,
- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes en fonction des différentes législations entre les pays et du niveau de volontarisme et de proactivité des entreprises sur le sujet, prise en compte dans l'analyse ESG,
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions...) pris en compte dans la politique d'exclusion sectorielle,
- Les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail pris en compte dans l'analyse ESG (indicateur additionnel).

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Grâce à notre politique d'exclusion normative et le suivi des controverses de MSCI ESG Research incluant l'exclusions des entreprises les plus controversée (dont les entreprises coupables de violation du Pacte Mondiale des Nations Unies) nous nous sommes assurés de la prise en compte des deux PAI suivants :

- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE,
- La part des investissements dans des émetteurs sans processus et mécanisme de conformité permettant de surveiller le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier a pris en compte 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et inclut également les 2 indicateurs additionnels suivants : les investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction carbone et les investissements dans des émetteurs sans politique de prévention des accidents du travail. Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion : à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG, les différents scores Impact, la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG (intensité carbone, score de controverses ESG). Le détail des indicateurs pris en compte est mentionné ci-dessus.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants au 31/12/2024	Secteurs économiques	% d'actifs	Pays
VIRBAC	Soins de santé	5,27%	France
DIPLOMA	Industrie	5,24%	Royaume-Uni
SCOUT24	Services de communication	4,52%	Allemagne
RECORDATI	Soins de santé	4,50%	Italie
EURONEXT	Produits financiers	3,89%	Pays-Bas
NEURONES	Technologies de l'information	3,81%	France
IMCD	Industrie	3,48%	Pays-Bas
DIASORIN	Soins de santé	3,37%	Italie
SHURGARD SELF STORAGE	Immobilier	3,24%	Guernesey
NEOEN	Services collectifs	3,03%	France

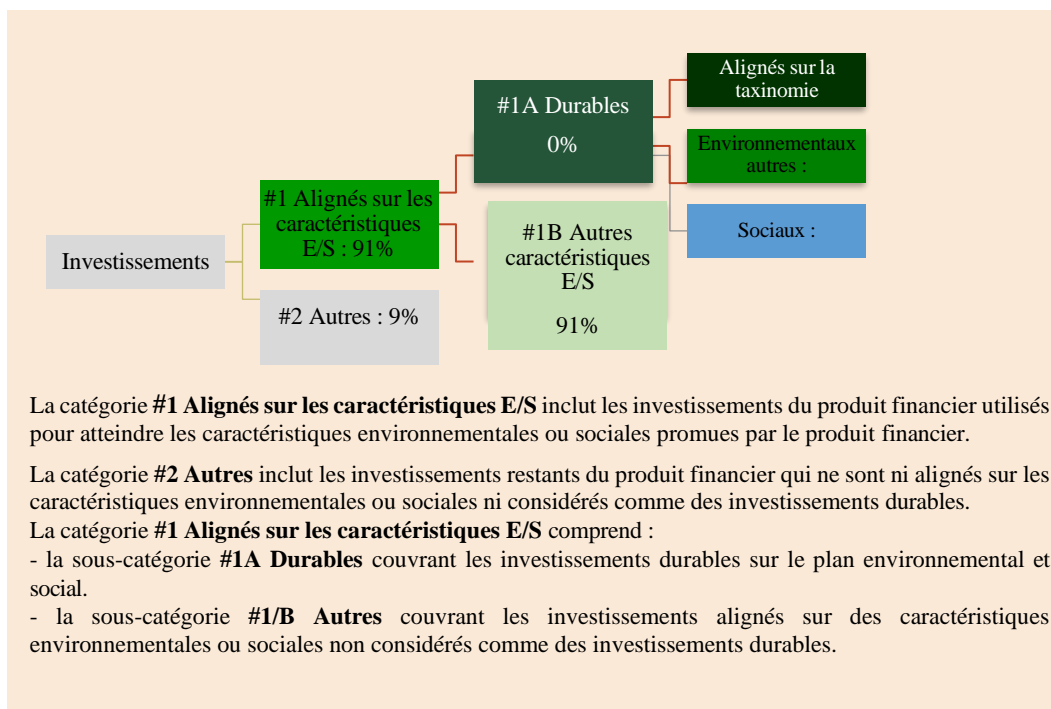
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



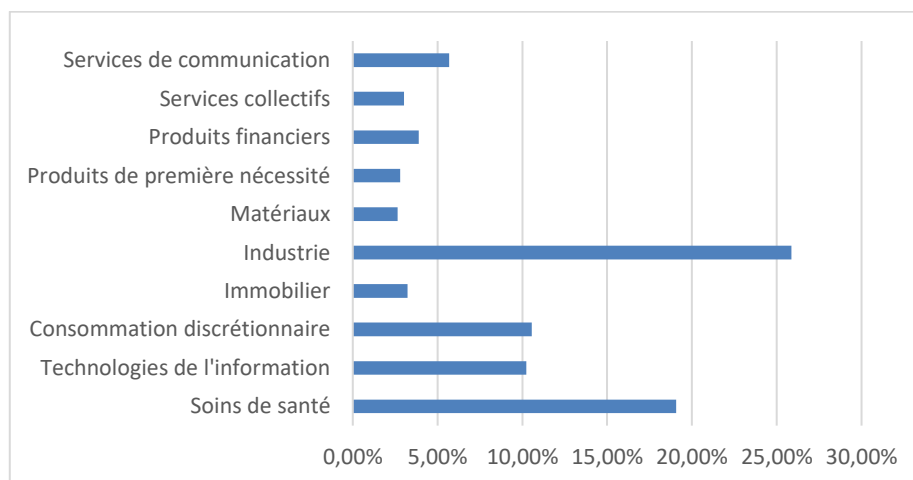
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● *Quelle était l'allocation des actifs ?*

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*





## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

*En l'absence de données déclaratives des entreprises, nous ne produisons pas de données sur cet indicateur.*

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

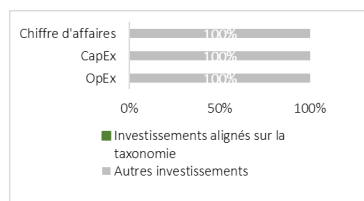
<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

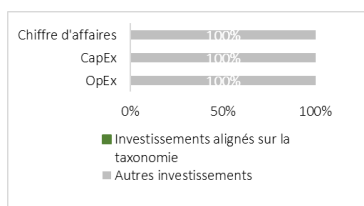
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx) pour** montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx) pour** refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses\***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines\***



*\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

**Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

*Non applicable*

**Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

*Non applicable*

**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

*Non applicable*

**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

*Non applicable*

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020





## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

*Non applicable.*



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

*L'approche extra-financière intégrée à la stratégie d'investissement qui a permis à ce produit financier d'atteindre son objectif d'investissement lié aux caractéristiques environnementales et sociales est la suivante :*

- *Filtre d'exclusions sectorielles et normatives : Cannabis récréatif, Production de tabac, Armements controversés au sens des conventions d'Ottawa et d'Oslo, Charbon thermique, société faisant l'objet de controverses jugées très sévères par MSCI ESG Research (liste contenant entre autres les sociétés coupables de la violation avérée d'un ou de plusieurs des dix principes du Pacte Mondial de Nations Unies) et les sociétés concernées par les sanctions américaines « Executive Order 13959 ».*
- *Le taux de couverture en notation ESG : Notation ESG de 100% des valeurs en portefeuille. L'analyse ESG des émetteurs est systématique et préalable à l'investissement.*
- *La note ESG minimum de chaque entreprise en portefeuille doit être supérieure ou égale à 4,0/10. Pour évaluer la notation ESG minimale, de nombreux indicateurs ESG sont utilisés comme décrit dans la question « Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ? ». Si la notation ESG d'un émetteur est inférieure à ce seuil, il est automatiquement exclu de l'univers investissable.*
- *Un suivi des controverses est effectué sur la base de la recherche de MSCI ESG Research qui donnera lieu à un malus maximum de 2 points sur la note ESG (granularité du malus de 0,5) et sanctionne les controverses ESG sur les trois piliers. Le cas échéant, ce malus peut exclure le titre si la note ESG devient inférieure à la note minimale (4,0/10). Également en cas de sollicitation par les équipes de La Financière de l'Echiquier, le Comité éthique a le pouvoir de décider de l'exclusion d'un titre des portefeuilles en cas d'apparition d'une controverse grave au sein d'une entreprise détenue dans un ou plusieurs portefeuilles.*



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

*Non applicable*

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

*Non applicable*

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

*Non applicable*

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

*Non applicable*

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

*Non applicable*